

Au Sénat

La proposition Millières-Lacroix

Comme nous l'avons déjà indiqué, la proposition Millières-Lacroix a été renvoyée devant la Commission d'Administration Générale du Sénat.

Une première fois M. Reboux avait posé la *question préalable* pour empêcher sa prise en considération par la Commission; mais les membres féministes présents obtinrent la majorité.

Sur le fond de la question la Commission se réunit un autre jour, et cette fois-ci M. Millières-Lacroix et ses amis se trouvèrent en minorité.

Mais le président du groupe féministe du Sénat ne se tient pas pour battu. Il va demander la désignation d'un rapporteur pour que la question vienne devant le Sénat en dépit de la décision de la Commission.

Nous croyons sage que nos amis féministes qui trouvent cette proposition insuffisante, ne se posent pas en adversaires de M. Millières-Lacroix; mais profitent de la discussion pour un amendement afin que *la nomination des Conseillères soit obligatoire et non pas facultative.*

C. B.

1936-14-03

n° 1184.